

Annonce

COUPE D'AUTOMNE **Compétition Nationale de Danse sur Glace Couples**

Catégories CSNDG Communication N°339
Benjamins (Basic Novices), Minimes (Intermediate Novices)
Novices (Advanced Novices), Juniors (com ISU N°2560)

Ouverte aux clubs affiliés à la Fédération Française des Sports de Glace

Organisée par le « Lyon Glace Patinage »

21 et 22 Octobre 2023

LYON « Patinoire BARABAN »

Sous l'égide de la
Fédération Française des Sports de Glace
Commission Sportive Nationale de Danse sur Glace



CSN
DANSE
SUR GLACE



1. RENSEIGNEMENTS PRINCIPAUX

Patinoire de **Lyon Baraban**
Patinoire couverte avec une piste de glace de **60** mètres x **30** mètres
52, rue Baraban – 69003 LYON

PROCEDURE D'INSCRIPTIONS DES COMPÉTITEURS

A effectuer **entre le 4 et le 11 septembre 2023**.

Le Formulaire d'Inscription électronique, disponible sur www.csndg.org doit être rempli par le club inscrivant et envoyé :

- par courrier électronique : à competitions@csndg.org et tresorier@csndg.org
- accompagné obligatoirement de l'avis de virement bancaire correspondant aux frais d'inscription.

Tout envoi non accompagné de l'avis de virement ne sera pas pris en compte.

(Afin de pouvoir réaliser le virement dans les temps impartis, le club inscripteur devra prendre en compte pour certaines banques le délai de création du bénéficiaire)

Intitulé du Compte :ASSOC. L G P DANSE			
52 RUE BARABAN			
69003 LYON			
DOMICILIATION			
Code établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
17806	00174	74538012000	41
IBAN (International Bank Account Number)			
FR76	1780	6001 7474	5380 1200 041
Code BIC (Bank Identification Code) - Code swift : AGRIFRPP878			

2. FRAIS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription sont de **90 euros par Couple**

Adresse d'envoi et mode de règlement indiqués au paragraphe 1 de cette annonce.

Pour les couples licenciés dans un ou deux clubs différents, le règlement est établi par le club d'entraînement du couple.

Les droits d'inscription ne sont pas remboursables, à moins qu'un Compétiteur ne puisse participer à la Compétition pour raison médicale. Dans ce cas, un certificat médical doit être fourni.

3. REGLEMENTATION GENERALE

Cette manifestation est organisée selon le Règlement Intérieur ainsi que toutes les communications ISU et CSNDG en vigueur.

La participation est ouverte aux compétiteurs licenciés dans les clubs affiliés à la Fédération Française des Sports de Glace et affectés selon la communication y afférent publiée sur www.csndg.org.

Les droits d'inscription ne sont pas remboursables à moins qu'un compétiteur ne puisse participer à la compétition pour raison médicale. Dans ce cas, un certificat médical doit être fourni.

4. FEUILLES DE CONTENU DE PROGRAMME

Envoyer les éléments de programme **du 29 septembre au 6 octobre 2023** via la plateforme ppc.csndg.org selon la com 349

En se connectant à l'adresse ppc.csndg.org, le correspondant club ou l'entraîneur pourra déposer (ou modifier) les feuilles de programmes de ses compétiteurs (**accès « entraîneur »**).

5. FORMULAIRE DE MUSIQUES POUR DECLARATION SACEM

A envoyer par mail avant le **15 Octobre 2023** à : cwalton@lyonglacepatinage.fr

6. CONTENU DES EPREUVES

Se référer au règlement intérieur édité sur le site www.csndg.org

Directives techniques CSNDG saison 2023/2024, communication n°341.

		RD	DL
BENJAMINS	Pas de 14 – Valse Willow	-	2'00 (+/-10 sec)
MINIMES	Pas de 14 KP – Tango KP	-	2'30 (+/-10 sec)
NOVICES	Rocker Foxtrot KP – Valse Starlight KP	-	3'00 (+/-10 sec)
JUNIORS		2'50	3'30 (+/-10 sec)
SENIORS		2'50	4'00 (+/-10 sec)

7. DROIT À L'IMAGE

Chaque participant (ou son représentant s'il est mineur) autorise expressément l'organisateur, ainsi que ses ayants droits tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître et prises à l'occasion de sa participation à cette compétition ou aux événements s'y rapportant.

Dans le cas où le participant (ou son représentant s'il est mineur) refuserait de céder son droit à l'image il doit en informer par écrit l'organisateur par tout moyen à sa convenance et au plus tard la veille de la compétition.

8. MUSIQUES

Envoyer les fichiers de musique (format mp3 de grande qualité) par wetransfer avant le **3 octobre 2023** à : musiques@csndg.org

Pour la nomenclature, se référer au Règlement Intérieur ainsi qu'à la communication 346.

Si les informations concernant la musique sont incomplètes et si les clés USB de secours ne sont pas fournies, l'accréditation ne sera pas donnée.

9. ACCREDITATION

L'accréditation officielle est prévue le **samedi 21 octobre 2023**.

Les compétiteurs doivent être accrédités au minimum une heure avant le passage de leur première danse.

L'accréditation pour les couples ne peut être fournie qu'en échange des :

- Clef USB de secours aux noms du couple et du club
- Feuille de contenu de programme si elle a été modifiée en dernière minute

10. TIRAGE AU SORT – ORDRE DE PASSAGE

Les ordres de passage seront déterminés par tirage au sort selon la méthode électronique définie par les règles en vigueur.

L'ordre de passage de la Danse Imposée sera publié sur www.csndg.org et sur l'application SPORTITY une semaine avant la date de la compétition.

11. RESULTATS

Le ISU Judging System décrit dans les Règle ISU (Détermination et publication des résultats) sera utilisé. L'application **SPORTITY** sera utilisée pour la publication des résultats (donc pas d'affichage papier).

12. CEREMONIE DES RECOMPENSES

Tous les couples seront récompensés.

13. DESIGNATION DES OFFICIELS D'ARBITRAGE

Selon la procédure.

La date et le lieu des réunions d'Officiels d'Arbitrage sont programmés et indiqués dans les horaires de la compétition.

La distribution des Officiels d'Arbitrage pour les différentes catégories et épreuves de la compétition sera déterminée par le Juge Arbitre Principal.

14. REPAS, HEBERGEMENT ET FRAIS DE DEPLACEMENT

Les repas, l'hébergement et les frais de déplacement seront pris en charge par l'organisateur pour les Juges, les Juges Arbitres, les Contrôleurs Techniques, les Spécialistes Techniques et les Opérateurs de Données/Vidéo.

15. ENTRAINEMENTS OFFICIELS

Les entraînements officiels dépendront du nombre d'inscriptions.

16. HORAIRES PREVISIONNELS

Réunion initiale des officiels d'arbitrage : une heure minimum avant le début des entraînements officiels

Réunion initiale du panel technique : idem

Sauf décision de la CSNDG l'amplitude horaire maximum de la compétition sera pour le samedi de 08h00 à 23h00 et pour le dimanche de 07h00 à 18h00.

Ce planning est sujet à modifications en fonction du nombre d'inscrits et des conditions sanitaires. Les horaires définitifs de la compétition et des entraînements seront publiés sur www.csndg.org au plus tard 10 jours avant le début de la Compétition.

17. ASSURANCE / RESPONSABILITES

L'organisateur et la Fédération Française des Sports de Glace n'assument aucune responsabilité en cas de blessure physique ou personnelle ou en cas de dégâts matériels encourus en lien avec les Couples et les Officiels d'Arbitrage.

18. INFORMATIONS

DELEGUE TECHNIQUE DE LA COMPETITION

Annie MANCEAUX

Tél. : 06 83 21 30 43

Mail : competitions@csndg.org

TRESORIER CSNDG

Marie Gaelle SAEZ

Tel : 06 62 68 96 87

Mail : tresorier@csndg.org

RESPONSABLE ACCUEIL DES OFFICIELS

Mme Camille WALTON

Tel : 06 86 32 64 57

Mail : cwalton@lyonglacepatinage.fr

RESPONSABLE ACCUEIL PATINEURS ET DIRIGEANTS

Mr Raphaël LANDAU

Tel : 06 60 26 11 02

Mail : raphael.landau@free.fr

HOTEL OFFICIEL

Hotel Campanile LYON GARE PART DIEU

31 rue Maurice Flandin

69003 LYON

04 72 36 31 00 reservation.lyon.pardieu@campanile.fr

OFFICE DE TOURISME

Office de Tourisme de LYON – Place Bellecour, 69002 Lyon – 04 72 77 69 69

www.lyon-france.com